

PROBLEMATIQUE

Cette parcelle est cédée par la Commune de PAIMPOL pour l'euro symbolique, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2026.

Ce prix de vente reflète l'accord pris dans l'acte signé le 31/12/2009 relatif à la cession des espaces communs de la cité par notre organisme, dans lequel la Commune s'engageait à rétrocéder ces espaces à l'euro symbolique, dans le cas d'un projet de construction de logements sociaux ou de Renouvellement Urbain.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, une demande d'évaluation est actuellement en cours d'instruction.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Commune de PAIMPOL, de la parcelle sise à PAIMPOL, au sud du quartier de Kernoa, cadastrée Section AH n°400p, 415p et n°618p, d'une surface d'environ 577 m², à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Accepte l'acquisition, auprès de la Commune de PAIMPOL, de la parcelle sise à PAIMPOL, au sud du quartier de Kernoa, cadastrée Section AH n°400p, 415p et n°618p, d'une surface d'environ 577 m², à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo